L'ajournement

Donc, essentiellement, monsieur le Président, je vous remercie pour le temps qui m'a été accordé et je suis sûr que le répondant pour le ministre ici en Chambre va certainement lui faire part de mes inquiétudes sur cette question.

[Traduction]

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, si vous le permettez, féliciter mon collègue d'en face de sa nomination. Au nom du ministre et de mes collègues, je lui souhaite bonne chance. Nous souhaitons également la bienvenue à son collègue de Broadview—Greenwood dans ses nouvelles responsabilités de critique pour le tourisme. Pour en venir au sujet, avant de se lancer dans une nouvelle initiative d'importance, le gouvernement doit examiner ses effets sur le tourisme. Ce fut certainement le cas lorsque le gouvernement a entrepris sa récente réforme fiscale. La taxe sur les produits et services va renforcer l'aptitude du Canada à concurrencer ses partenaires commerciaux des pays développés.

Les entreprises canadiennes n'auront plus à payer cette taxe de vente à la fabrication qui était cachée. Les entreprises enregistrées auront droit à un crédit remboursable pour la TPS payée sur tous leurs achats commerciaux. Cela signifie que le taux réel d'imposition pour les produits et services acquis à des fins commerciales sera nul. Ce n'est pas le cas actuellement. De nombreuses entreprises, dont les entreprises touristiques, paient actuellement la taxe de vente de 13,5 p. 100 sur les produits qu'elles achètent.

Avec la taxe sur les produits et services, on calcule que le crédit de taxe sur intrants réduira de 2 à 4 p. 100 les frais de fonctionnement de certaines entreprises touristiques. En 1989, les 25 milliards de dollars que nous a apportés le tourisme ont créé des emplois directs pour plus de 630 000 Canadiens. Aujourd'hui, 60 000 entreprises canadiennes tirent la totalité ou une partie importante de leurs recettes du tourisme. Avec la TPS, on s'attend à ce que cette industrie essentielle continue de croître, elle qui, en 1989, occupait le troisième rang parmi les exportateurs canadiens après l'industrie automobile et celle des pièces d'automobiles.

Tout laisse prévoir que les visiteurs étrangers continueront à considérer le Canada comme un endroit où ils aimeraient passer leurs vacances. Nous aurons, pour les visiteurs étrangers, un remboursement de TPS qui s'étendra au logement et aux achats. Nous sommes le seul pays qui offre aux touristes un tel remboursement pour le logement. Le transport des passagers entre le Canada et l'étranger sera exempt de la taxe, sauf les services aériens entre le Canada et la partie continentale des États-Unis. Le programme de remise sera accessible et visible. Un visiteur pourra réclamer des remises jusqu'à quatre fois par année. Le gouvernement se prépare en outre à mettre en oeuvre un programme permettant aux visiteurs étrangers de réclamer leur remise dans les boutiques hors taxe à leur point de départ du Canada.

Parmi les autres mesures, mentionnons la simplification des formalités administratives dans le cas des forfaits, ce dont mon collègue a parlé, et des congrès où l'hébergement est compris dans un forfait à prix fixe. Dans ces cas, les visiteurs auront droit de réclamer le montant de taxe payé sur l'hébergement si ce montant peut être réparti entre les acheteurs du même forfait, sinon, les visiteurs pourront réclamer une remise fixe de 5 \$ par nuit. Je suis heureux d'annoncer que, comme l'a recommandé le Comité permanent des finances, les grossistes et les voyagistes, et, dans certains cas, les entreprises et les organisateurs de congrès, pourront désormais demander une remise de la TPS payée sur le logement lors d'activités organisées au Canada.

De plus, le seuil de la remise a été ramené de 25 \$ à 20 \$. Cet abaissement du seuil du montant de remise que chaque voyageur peut réclamer correspond à l'abaissement du taux de la TPS de 9 à 7 p. 100. Mon temps est écoulé.

LA FISCALITÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, le printemps dernier, j'ai demandé au ministre des Finances pourquoi les personnes âgées devaient rembourser une partie de leurs prestations de sécurité de la vieillesse même si la loi n'avait pas encore franchi toutes les étapes du processus législatif. J'espère qu'il y aura au moins un député du gouvernement à la Chambre pour me répondre.

M. Vincent: Soyez sans crainte.

M. Karpoff: Bien entendu. La réponse sera certainement meilleure que celle du ministre des Finances. Celui-ci m'a dit que les personnes âgées avaient parfaitement le droit de ne pas payer, qu'elles n'étaient pas obligées. Ce n'est pas ce qui s'est passé dans les faits. Certains prestataires de la sécurité de la vieillesse ont décidé de ne pas donner les informations nécessaires à la récupération et de faire simplement leur déclaration. Ceux qui avaient droit à des remboursements ont constaté que le ministère des Finances avait complété leur